

BIENVENUE AU DÉPARTEMENT
GÉNIE CIVIL
CONSTRUCTION
DURABLE
BUT GCCD PREMIÈRE ANNÉE



PROMOTION
2023-2026



LIVRET D'ACCUEIL

SOMMAIRE

Mot d'accueil du Chef de Département

- 01** **L'IUT : une composante de l'Université Paul Sabatier** P4-6
Organisation de l'IUT
Enseignants et personnels du département
Conseil de départemental et d'administration
(attributions, fonctionnement, représentants étudiants)
- 02** **Votre formation à l'IUT** P7-18
Organisation de la formation
(groupes, enseignants référents, présentation du BUT, emploi du temps, absences, modalités d'évaluation, communication, stages, plagiat)
La vie dans le département
(plan, règlement intérieur, téléphones portables, sécurité, accès)
- 03** **A votre disposition** P19-22
Services
(scolarité, médicaux-sociaux, restauration, association étudiante, Centre de Ressources Documentaires, sport, Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation)

Le Bachelor Universitaire de Technologie Génie Civil - Construction Durable (BUT) a pour ambition de former, en trois ans, des techniciens supérieurs dotés de fortes compétences technologiques mais également familiers des aspects non technologiques de la profession, comme la gestion des projets.

Après un tronc commun de deux semestres, votre formation se poursuivra au travers de quatre parcours : Travaux Bâtiment (BAT), Travaux Publics (TP), Réhabilitation et Amélioration des Performances Environnementales des Bâtiments (RAPEB) et Bureaux d'Etudes-Conception (BEC). Le programme est conçu pour vous permettre d'acquérir des compétences couvrant l'ensemble des techniques de la construction pour exercer indifféremment au niveau de la conception ou de la réalisation des ouvrages.

La formation que vous allez suivre se veut universitaire mais aussi résolument professionnelle : elle comprend des savoirs et des savoir-faire concrétisés par des Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE), des tâches répondant à des problématiques que l'on retrouve en milieu professionnel. De cette double culture, nous nous porterons garants en vous délivrant le BUT. Cela exige bien évidemment, de votre part, un travail certain et une assiduité sans faille, mais aussi motivation et ouverture d'esprit !

De nouvelles formes d'enseignement et des disciplines nouvelles (en particulier technologiques) vont s'offrir à vous. Définies par un Programme National (PN), elles ont pour objectif de former des techniciens supérieurs immédiatement opérationnels dans les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, les bureaux d'études ou de méthodes, les laboratoires, les collectivités territoriales ou les entreprises de service. Selon votre projet professionnel et vos aptitudes, vous pourrez poursuivre vos études en Masters ou Ecoles d'Ingénieurs.

L'équipe du département a pour mission de vous accompagner dans votre parcours et travaille à créer les conditions de votre réussite. La Fédération Française du bâtiment y contribuera aussi en vous parrainant.

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue et une très belle rentrée,

Sandrine GEOFFROY, Chef de département



01 L'IUT : UNE COMPOSANTE DE L'UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

Plus d'informations sur <http://www.univ-tlse3.fr/>

Organisation de l'IUT

Composante de l'Université Paul Sabatier, l'IUT Paul Sabatier, créé en 1967, représente aujourd'hui le plus important IUT de France, tant par sa taille que par la diversité des formations qu'il propose : 17 spécialités de Bachelor et 2 licences professionnelles, plus de 5300 étudiants répartis sur 4 sites (Ponsan, Rangueil, Auch et Castres). Cet IUT est placé sous la responsabilité d'une Directrice, Christine BARROT et de cinq directeurs adjoints (Eric FRANKENBERG, Myriam CARCASSES, Elisabeth NEUHAUSER, Bruno GABRIEL et David DUBUC).

La directrice assure sa fonction en étroite relation avec un Conseil d'Administration et des Commissions Spécifiques.

Enseignants et personnels du département



| | 1ère année | 2ème année | 3ème année |
|--|--|--|--|
| Chef de département | Sandrine GEOFFROY 05 62 25 88 44 ✉ sandrine.geoffroy@iut-tlse3.fr | | |
| Chefs de département adjoints | Fabrice DEBY 05 62 25 88 56 ✉ fabrice.deby@iut-tlse3.fr | | Jean BERTRAND 05 62 25 88 51 ✉ jean-louis.bertrand@iut-tlse3.fr |
| Direction des études | Marie-Pierre CUBAYNES 05 62 25 88 46 ✉ marie-pierre.cubaynes@iut-tlse3.fr | Caroline BERNARD 05 62 25 88 39 ✉ caroline.bernard@iut-tlse3.fr | Fabrice DEBY 05 62 25 88 56 ✉ fabrice.deby@iut-tlse3.fr |
| Responsable alternance | Marc VILLA 05 62 25 88 54 ✉ marc.villa@iut-tlse3.fr | | Anaclet TURATSINZE 05 62 25 88 53 ✉ anaclet.turatsinze@iut-tlse3.fr |
| Responsable poursuite d'études | Fabrice DEBY 05 62 25 88 56 ✉ fabrice.deby@iut-tlse3.fr | | |
| Responsable Relations Internationales <i>(stages et semestre à l'étranger)</i> | Roland CANDALOT 05 62 25 88 56 ✉ roland.candalot@iut-tlse3.fr | | |
| Responsable SHN | Jérôme VERDIER 05 62 25 88 56 ✉ jerome.verdier@iut-tlse3.fr | | |
| Secrétariat pédagogique gccd.secretariat@iut-tlse3.com | Agnès BUCHOUX 05 62 25 88 50 ✉ agnes.buchoux@iut-tlse3.fr | | Héloïse DESCHAMPS 05 62 25 88 41 ✉ heloise.deschamps@iut-tlse3.fr |
| Technicienne informatique | Sandrine MIEGEVILLE 05 62 25 88 47 ✉ sandrine.miegeville@iut-tlse3.fr | | |
| Techniciens | ✉ Bernard HERIDE 05 62 25 88 64 bernard.heride@iut-tlse3.fr | | ✉ Jean-Louis PRADERE 05 62 25 88 64 jean-louis.pradere@iut-tlse3.fr |

Conseil de département

Attributions / Fonctionnement / Représentants

Attributions

Le Conseil de département se prononce sur toutes les questions concernant le fonctionnement du département, tant au niveau pédagogique que financier.

Fonctionnement

Le Conseil de département est constitué d'élus étudiants de première, seconde et troisième année, d'élus d'enseignants, personnels technique et administratif et de trois personnalités extérieures. Il se réunit à l'initiative du Chef de Département.

Représentants des étudiants

Les élections des représentants étudiants ont lieu en novembre. Les étudiants sont représentés en collèges : 1ère année, 2ème année et 3ème année. Chaque année, les étudiants sont prévenus par voie d'affichage des dates de candidature et du scrutin.

Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration c'est:

Des élus

Personnels, personnalités extérieures, étudiants

·Etablir la politique générale de fonctionnement et de développement de l'IUT,
·Déterminer les besoins de l'IUT (personnels, locaux, matériels, etc...).

Ses attributions:

·Elaborer et modifier le règlement intérieur,
·Elaborer le budget de l'IUT,



La représentation des étudiants

Au niveau de l'UPS

Conseil d'Administration,
CFVU, Conseil Scientifiques

Au niveau de l'IUT

Conseil d'Administration
Durée du mandat : 2 ans
Elections au 1er semestre (novembre).

Au niveau du département

Représentation des étudiants : 3 collèges
Collège 1ère année : 5 étudiants et 4 suppléants
Collège 2e année : 4 étudiants
Collège 3ème année : 3 étudiants
Durée du mandat : 1 an

02 VOTRE FORMATION À L'IUT

Organisation de la formation

Groupes

Une promotion de 1ère année comporte 200 étudiants. Elle est divisée en 7 groupes de Travaux Dirigés (TD), eux-mêmes divisés en groupe de Travaux Pratiques (TP)

- 1 groupe TD = 28 étudiants
- 1 groupe TP = 14 étudiants (1/2 groupe TD)

Enseignants référents

Chaque groupe TD à deux enseignants référents affectés pour le semestre.

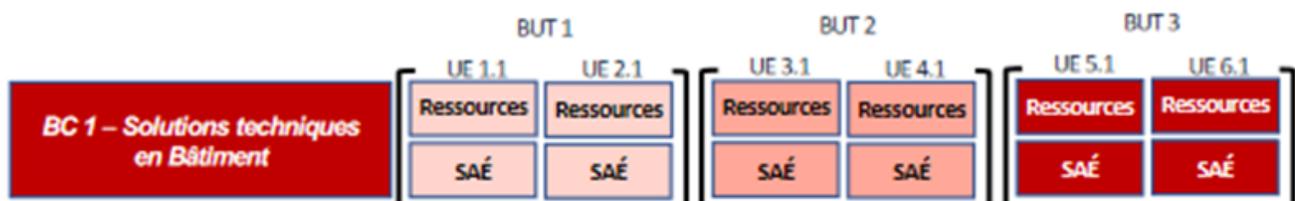
Présentation du Bachelor Universitaire de Technologie

La formation du BUT est organisée sur 3 ans avec une première année composée de 2 semestres de tronc commun puis 2 années suivantes organisées en 4 parcours : Travaux Bâtiment (BAT), Travaux Publics (TP), Réhabilitation et Amélioration des Performances Environnementales des Bâtiments (RAPEB) et Bureaux d'Etudes-Conception (BEC).

Chaque semestre est constitué de 5 Blocs de compétences (BC) correspondant chacun à une Unité d'Enseignement (UE).

Chaque Unité d'Enseignement est composé de :

- plusieurs "Ressources", permettant l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- plusieurs "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) correspondant à des mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.



BUT1

860h d'enseignement + 150h de Projet tuteuré

Semestre 1

460h d'enseignements + 75h
de Projet tuteuré

Semestre 2

400h d'enseignements + 75h
de Projet tuteuré

STAGE 1

Découverte du milieu professionnel (stage ouvrier)
3 semaines en fin de semestre 2 (juin)

5 compétences égales = 5
Unités d'Enseignement

5 compétences égales = 5
Unités d'Enseignement

Chaque UE = 6 ECTS
5 UE = 30 ECTS

Chaque UE = 6 ECTS
5 UE = 30 ECTS

Objectifs :

- Permettre l'immersion de l'étudiant dans le milieu du BTP.
- Faciliter la transition vers la pédagogie d'IUT.
- Conforter les acquis du lycée et initier aux enseignements technologiques.

Objectifs :

- Découvrir les enseignements spécialisés du Bâtiment et des Travaux Publics.
- Découvrir le milieu de l'entreprise.

BLOCS DE COMPÉTENCES / RESSOURCES / SAE

BUT 1 - S1 – 15 Ressources + 7 SAé

| Semestre 1 | | BC 1 Solutions techniques Bât | BC 2 Solutions techniques TP | BC 3 Dimensionnement | BC 4 Organisation de chantier | BC 5 Suivi technique d'un ouvrage |
|--|---|---|--|--|--|--------------------------------------|
| Niveau initial | Représenter des solutions techniques | Représenter des solutions techniques | Maitriser les concepts fondamentaux au dimensionnement | S'initier au chiffrage et à la préparation des travaux | Caractériser les constituants d'un ouvrage existant ou en projet | |
| SAE transversale | SAé 1-1 EXEO: Etude d'exécution d'un ouvrage de bâtiment 17 heures | SAé 1-2 PROJOATOPO: Projet d'ouvrage d'art et Relevé topographique 14 heures | SAé 1-3 MODELSTRUCT Modélisation d'un élément structural simple et de son chargement 3 heures | SAé 1-5 DOS : Devis d'un ouvrage simple 15 heures | SAé 1-6 ELOE: Etat des lieux d'un ouvrage existant 8 heures | |
| | SAé 1-7 : Portfolio 2 Heures | | SAé 1-4 MODELRES : Repérer et dimensionner des réseaux secs et humides simples 3 heures | | | |
| Ressources transversales | | | | R 1-11 : IOE Intervenants et ouvrages dans leur environnement 11.5 heures | R 1-11 : IOE Intervenants et ouvrages dans leur environnement 11.5 heures | |
| R 1-1 : MTUOI Méthodologie de Travail Univ 20 heures | R 1-5 : TASP Technologie et analyse des structures porteuses 22.5 heures | R 1-7 : TTP1 Technologie des Travaux Publics 14 heures | R 1-9 : MS1 Mécanique des structures 30 heures | R 1-12 : MGM1 Méthodes Gestion et Management 1 36.5 heures | R 1-13 : FCB Fonctions des composants des bâtiments 20 heures | |
| R 1-2 : MAT1 Mathématiques 40 heures | R 1-6 : DESSIN1 Dessin / Lecture de plan 24 heures | R 1-8 : TOPO1 Topographie 32 heures | R 1-10 : RES Réseaux secs et humides 30 heures | | R 1-14 : MX1 Connaissances des matériaux 27 heures | |
| R 1-3 : COM1 Expression-Communication 26 heures | | | | | | |
| R 1-15 : PPP1 Projet professionnel et personnel 12 heures | | | | | | |

BLOCS DE COMPÉTENCES / RESSOURCES / SAE

BUT 1 - S2 – 14 Ressources + 9 SAé

| Semestre 2 | | BC 1 Solutions techniques Bât | BC 2 Solutions techniques TP | BC 3 Dimensionnement | BC 4 Organisation de chantier | BC 5 Suivi technique d'un ouvrage |
|--|---|--|---|---|---|--|
| Niveau initial | Représenter des solutions techniques | Représenter des solutions techniques | Maitriser les concepts fondamentaux au dimensionnement | S'initier au chiffrage et à la préparation des travaux | Caractériser les constituants d'un ouvrage existant ou en projet | |
| SAE transversale | SAé 2-1 PROAM: Projet d'aménagement de bâtiments 17 heures | SAé 2-2 VRD : Projet de voiries et de réseaux divers (VRD) 7.5 heures | SAé 2-4 MS : Calcul des sollicitations et des déformations d'une structure d'un ouvrage simple à l'aide d'un logiciel professionnel 2 heures | SAé 2-6 PTS : Planification de travaux simples 14 heures | SAé 2-7 BilanTech : Bilan des caractéristiques à retenir et des pièces techniques nécessaires au suivi de la vie de l'ouvrage 5 heures | |
| SAé 2.9 STA Stage 1 | | | SAé 2-3 TOPO2 : Relevé complexe planimétrique et altimétrique 8 heures | | | SAé 2-5 HyTherm : Performance d'isolation d'un élément d'ouvrage simple et solutions pour satisfaire des contraintes hygrothermiques 2 heures |
| SAé 2.8 PO Portfolio 2 Heures | | | | | | |
| Ressources transversales | | R 2-11 : MX2 Matériaux granulaires sols et réemplois routiers 29 heures | | | R 2-11 : MX2 Matériaux granulaires, sols et réemplois routiers 29 heures | |
| R 2-1 : MAT2 Mathématiques 30 heures | R 2-4 TCES: Technologie Corps d'état secondaires | R 2-7 : TTP2 Technologie des Travaux Publics 2 14 heures | R 2-8 : MS2 Mécanique des structures 2 30 heures | R 2-10 : MGM2 Méthodes Gestion et Management 2 36.5 heures | R 2-12 : MX3 Matériaux liants, bétons et enrobes 28 heures | |
| R 2-2 : COM2 Expression-Communication 26 heures | R 2-4 : DESSIN2 Dessin2 20.5 heures | R 2-6 : TOPO2 Topographie 2 24 heures | R 2-9 : TTH Transferts thermiques et hydriques dans les parois 28 heures | R 2-10 : QSE1 Qualité Sécurité Environnement 1 8 heures | R 2-13 : EEME Évaluation environnementale des matériaux et des équipements 8.5 heures | |
| R 2-3 : ANG2 Anglais 26 heures | R 2-5 : TOPO2 Topographie 2 24 heures | | | | | |
| R 2-14 : PPP2 Projet Perso et Professionnel 2 10 heures | | | | | | |

Emploi du temps

Votre emploi du temps est établi par semestre à l'aide du logiciel CELCAT.

Vous disposez d'un emploi du temps par semaine avec l'ensemble des semaines du semestre.

Dans chaque plage d'emploi du temps figurent :

- Le code du groupe concerné : « GC1A » (GC : Génie Civil, 1 : Semestre 1, groupe A)
- Le code de l'enseignement concerné ex : « GC1_BC1_R1.06_DESSIN1-TD » (GC1: Génie Civil Semestre 1, BC1 : bloc de compétences 1, R1.06 : ressource 1.06, DESSIN1 : l'acronyme de la ressource et TD : Travaux Dirigés)
- Le nom de l'enseignant
- Le nom de la salle où se déroule l'enseignement

En abscisse, sont indiqués les horaires dans la journée, et en ordonnée, les 6 jours de la semaine.

EXEMPLE

| | | Semaine 36, Semaine commençant le 04/09/2023 | | | | | | | | | |
|----------|----------|---|---|--|--|---------------|---------------|---|---|---------------|---------------|
| | | 08:00 - 09:00 | 09:00 - 10:00 | 10:00 - 11:00 | 11:00 - 12:00 | 12:00 - 13:00 | 13:00 - 14:00 | 14:00 - 15:00 | 15:00 - 16:00 | 16:00 - 17:00 | 17:00 - 18:00 |
| Lundi | 04/09/23 | GC1ABCD GC-S1 BC3 R1.09 MS1-CM BALAYSSAC Jean-Paul Salle Examen Technopolis | GC1ABCD GC-S1 BC5 R1.14 MX1-CM ESCADEILLAS Gilles Salle Examen Technopolis | GC1ABCD GC-S1 BC3 R1.10 RES Hydraulique-CM TURATSINZE Anacleit Salle Examen Technopolis | GC1ABCD GC-S1 BC3 R1.10 RES Hydraulique-CM TURATSINZE Anacleit Salle Examen Technopolis | | | | GC1A GC-S1 BC1 R1.06 DESSIN1-TD VILLA Marc | | |
| Mardi | 05/09/23 | GC1ABCD GC-S1 BC3 R1.10 RES Hydraulique-CM TURATSINZE Anacleit Amphi Ada Lovelace (Amphi 28) | GC1ABCD GC-S1 TRA R1.02 MAT1-CM CHAPPEY Edouard Amphi Ada Lovelace (Amphi 28) | GC1ABCD GC-S1 BC1 R1.05 TASP-CM ESCUDIER Leonore Amphi Ada Lovelace (Amphi 28) | GC1ABCD GC-S1 BC1 R1.05 TASP-CM ESCUDIER Leonore Amphi Ada Lovelace (Amphi 28) | | | | GC1A1 GC-S1 BC2 R1.08 TOPO1-TP BALSSA Sandra | | |
| Mercredi | 06/09/23 | GC1A GC-S1 BC3 R1.09 MS1-TD BALAYSSAC Jean-Paul | GC1A GC-S1 BC3 R1.10 RES Hydraulique-TD AUGER Emilie | GC1A GC-S1 TRA R1.02 MAT1-TD GEOFFROY Sandrine | GC1A GC-S1 BC3 R1.10 RES Hydraulique-TD AUGER Emilie | | | GC1A GC-S1 TRA R1.03 COM1-TD GACHEN Chantal | GC1A GC-S1 TRA R1.01 MTUOI Methodo-TD GEOFFROY Sandrine | | |
| Jeudi | 07/09/23 | GC1A GC-S1 TRA R1.04 ANG1-TD | GC1A GC-S1 TRA R1.02 MAT1-TD GEOFFROY Sandrine | GC1A GC-S1 TRA R1.02 MAT1-TD GEOFFROY Sandrine | GC1ABCD GC-S1 TRA R1.01 MTUOI Methodo-CM CUBAYNES Marie-Pierre | | | | | | |
| Vendredi | 08/09/23 | GC1ABCD GC-S1 BC5 R1.14 MX1-CM ESCADEILLAS Gilles Amphi Ada Lovelace (Amphi 28) | GC1ABCD GC-S1 BC1 R1.05 TASP-CM ESCUDIER Leonore Amphi Ada Lovelace (Amphi 28) | GC1ABCD GC-S1 BC3 R1.09 MS1-CM BALAYSSAC Jean-Paul Amphi Ada Lovelace (Amphi 28) | GC1ABCD GC-S1 BC3 R1.09 MS1-CM BALAYSSAC Jean-Paul Amphi Ada Lovelace (Amphi 28) | | | | GC1A GC-S1 BC4 R1.12 MGM1-TD VILLA Marc | | |

Absences

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ressources, SAE, stages, contrôles des connaissances, visites de chantier, CRIL) ainsi qu'au bilan infirmier, organisés dans le cadre de toutes les étapes du BUT (1ère année, 2ème année, 3ème année) **est obligatoire**.

Les absences à ces activités sont comptabilisées par semestre. Toute absence doit être justifiée :

- par une obligation imposée par une autorité publique investie d'une mission de service public ; la convocation (ou sa photocopie) doit être fournie au secrétariat du département **avant l'absence**.
- pour raison de maladie ; le secrétariat du département **doit être prévenu dans un délai de 2 jours ouvrés maximum** (envoi, soit d'un certificat médical avec les dates d'absence par mail ET version papier, soit d'un avis du Service de Médecine Préventive ou d'une infirmière de l'IUT).
- en **cas de force majeure** appréciée par le Chef de département ; le secrétariat du département doit être prévenu et l'étudiant doit fournir une explication de l'absence par écrit, datée et signée, dans les 2 jours ouvrés après la date de la reprise.

Dans tous ces cas, l'étudiant doit **de sa propre initiative**, contacter les professeurs dont il a manqué les enseignements.

Les manquements répétés à l'obligation d'assiduité feront l'objet d'avertissements écrits du Chef de département. A partir de quatre unités d'absence, un premier avertissement pourra être notifié. Après cette notification, si à nouveau quatre unités d'absence sont constatées, un deuxième avertissement pourra être notifié. Approuvé par la CFVU UT3 du 21 septembre 2021.

Une unité d'absence correspond à une absence à au moins une séance d'enseignement (ressources, SAE) au cours d'une demi-journée.

A partir de ce deuxième avertissement, le jury pourra décider de suspendre le calcul du résultat de l'étudiant. L'étudiant ne pourra plus, dans ce cas, bénéficier des critères automatiques de progression ou de redoublement prévus dans le titre III. Le jury sera alors souverain pour statuer sur les résultats de l'étudiant.

RAPPEL :

Juridiquement, la production d'un faux certificat médical constitue un délit : le faux et l'usage de faux. L'article 441-1 du Code pénal sanctionne cette infraction d'une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende. En cas d'utilisation d'un faux certificat, vous vous exposez donc à des poursuites pénales sur le fondement de ce texte.

PRINCIPES GENERAUX

| | Evaluation sur les cours et TD | | | Evaluation travaux pratiques | Evaluation de stage |
|------------------------|--------------------------------|---|--|------------------------------|------------------------------------|
| | Contrôles de promotion | Contrôle TD | SAé | Comptes rendus | |
| Quand | Calendrier des contrôles | Calendrier des contrôles / enseignants | Fin de cycle | Fin de chaque séance de TP | Fin du semestre 2 |
| Modalités d'évaluation | Evaluation individuelle écrite | Evaluation individuelle écrite ou orale | Evaluation par groupe et évaluation individuelle écrite ou orale | Evaluation par groupe | Soutenance + évaluation entreprise |

Remarque :

Les contrôles de promotion sont organisés selon le calendrier en salle Technopolis (1er étage du département à côté de la salle 15). L'accès s'effectue par l'escalier extérieur côté parking étudiants.

Après validation, le calendrier des contrôles est diffusé par messagerie et affiché sur le panneau situé près de l'administration au 1er étage du département.

Le contrôle de rattrapage n'est pas de droit, sa mise en place résulte d'une étude au cas par cas des absences.

Calculatrices : Sauf avis contraire, les calculatrices alphanumériques, programmables, graphiques et communicantes sont interdites. **Il vous appartient d'investir dans une calculatrice type « collègue », et ce bien avant les premiers contrôles.** Il convient aussi de noter que sauf indication contraire explicitement mentionnée sur le sujet, les documents et calculatrices ne sont pas autorisés durant les contrôles des connaissances.

Vous disposerez d'une affectation spécifique lors de chaque contrôle de promotion.

Vous recevrez par mail, la veille de chaque évaluation, votre numéro de table.

Par exemple B2 : ligne B / colonne 2

Communication

Chaque étudiant a un compte informatique (login et mot de passe) pour se connecter aux ordinateurs du département. Chaque étudiant a une adresse mail institutionnelle qu'il se doit d'utiliser pour toutes communications avec des enseignants, des intervenants professionnels ou des tuteurs de stage : **prénom.nom@etu.iut-tlse3.fr**

Il existe deux moyens pour consulter votre messagerie :

1/ le webmail : <http://webmail.etu.iut-tlse3.fr/>

2/ ou paramétrer votre Smartphone ou client messagerie

- Nom d'utilisateur : 3lettres4chiffresa ex. : fgy5970a)

- Serveur courrier entrant : imaps-etu.iut-tlse3.fr avec sécurité SSI, Port 993

- Serveur courrier sortant : votre smtp perso (free, orange...)

**Il vous est demandé de
CONSULTER TRES
REGULIEREMENT VOS MAILS,**
seul moyen d'information rapide
concernant les cours, les
absences des enseignants, les
rattrapages de contrôle, etc...

Le département dispose d'un réseau WIFI.

Pour connaître l'actualité du département, vous pouvez consulter :

Le site internet : <https://iut-gccd.univ-tlse3.fr>

La page Facebook : <https://www.facebook.com/GCCDtlse3/>

Stage de 1ère année

| | |
|----------------------------------|---|
| Durée et période | 3 semaines à la fin du semestre 2 (du lundi 27 mai au vendredi 14 juin 2024) |
| Objectifs | Découvrir le milieu de l'entreprise du BTP et le chantier (stage ouvrier) |
| Recherche | Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver un stage. Des offres de stage sont publiées sur la plateforme Paul Sab Réseau. |
| Modalités administratives | Il doit faire l'objet d'une convention de stage tripartite, c'est-à-dire signée par l'entreprise, l'IUT et vous-même (la procédure est dématérialisée sur la plateforme Paul Sab Réseau et jointe ci-dessous) |
| Evaluation | Une fiche d'évaluation est demandée à l'entreprise et une soutenance orale sera programmée en fin du S2 pour présenter le stage en lien avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant. |

Un stage de 7 semaines est prévu en fin de BUT2 et un de 16 semaines en fin de BUT3.

Notice convention de stage

PAUL SAB RÉSEAU

1. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Faites remplir la fiche de renseignement à votre entreprise de stage.
Il faut que la fiche soit complète et précise.

2. PAUL SAB RÉSEAU

Remplir votre fiche sur Paul Sab Réseau.

ATTENTION, ce n'est pas exactement la même que la fiche de renseignements.

Remplissez cette fiche avec les mêmes informations que dans la fiche de renseignements initiale. Si les informations ne correspondent pas, la convention ne pourra pas être validée.

Une fois votre fiche complète, cliquez sur "soumettre".

3. DOCUMENTS COMPLETS

Une fois les deux fiches remplies, envoyez la fiche de renseignements stage complétée par l'entreprise à : secretariat.gccd@iut-tlse3.fr et précisez que votre fiche est soumise sur Paul Sab Réseau.

4. SIGNATURES

Quand le secrétariat pédagogique aura reçu et vérifié les deux fiches, il pourra valider votre convention.

Les signatures électroniques seront lancées.

Vous recevrez par **mail**, chacun votre tour, la demande de signature, dans l'ordre suivant:

- Etudiant
- Tuteur entreprise
- Responsable entreprise
- Tuteur enseignant
- Cheffe de département

Vous et le responsable administratif de votre entreprise devez être particulièrement attentif et renseigner des adresses mail actives.

5. CONVENTION VALIDE

La convention sera valide à partir du moment où elle sera signée par toutes les parties.

Vous pourrez ainsi partir en stage !

Avertissement sur le plagiat

L'ensemble de l'équipe pédagogique du département Génie Civil attire particulièrement votre attention sur le problème du plagiat. Nous vous rappelons que le plagiat dans le cadre de votre scolarité ou de votre vie professionnelle peut avoir des conséquences lourdes (de l'avertissement, à l'exclusion de l'université, voire un procès dans le cadre de la vie professionnelle).

Le plagiat, qu'est-ce que c'est ?

Au cours de votre cursus universitaire, vous aurez un certain nombre de travaux à réaliser (tribune libre, rapports, comptes rendus, exposés, etc.). Si vous êtes tentés par l'idée de gagner du temps, dans la remise d'un travail en rendant un copier-coller de documents (issus de sites web, de livres ou de revues, voire de devoirs des années antérieures ...), n'oubliez pas que si vous citez votre source, vous prouvez que vous savez chercher et mobiliser une information. Lorsque vous ne le faites pas, il s'agit d'un plagiat et c'est un délit qui peut donner lieu à des sanctions civiles et pénales.

Selon l'article 335-3 du Code de la propriété intellectuelle, il y a plagiat pour « toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits d'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. » Selon le Petit Robert, il s'agit d'un « Vol littéraire. Le plagiat consiste à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens ».

Sont considérés comme tentative de plagiat, le fait de :

→ Copier un passage d'un livre, une revue ou une page web sans mentionner la source

→ Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien

→ Réutiliser un travail produit dans un autre cours (auto-plagiat) Insérer des images, des graphiques, des données, etc. sans indiquer la provenance (encore faut-il en avoir l'autorisation !)

**Attention au plagiat que vous jugerez habile parce que vous l'avez « bricolé » !
Changer un mot pour un autre, faire quelques coupes ne suffit pas !**

Quels risques encourus ?

Vous trouverez sur le serveur de l'IUT (Public\DDE\plagiat) les sanctions disciplinaires pour fraude, prises à l'égard d'étudiants au sein de l'université. Du simple avertissement à l'exclusion avec sursis, n'oubliez pas que toute sanction est mentionnée dans votre dossier scolaire et peut nuire à votre poursuite d'études.

Comment l'éviter ?

Afin d'éviter toute forme de plagiat, il est important d'indiquer la provenance des informations que vous réutilisez dans votre travail. Vous trouverez sur le serveur (Public\DDE\plagiat) les documents qui vous aideront à citer correctement vos références.

Ce qui intéresse vos enseignants (et ce qu'ils évaluent), c'est avant tout votre capacité à chercher des informations, à les comprendre, et à les réutiliser dans un contexte approprié, et non votre capacité à manipuler un moteur de recherche et une souris !!!

Tout au long de votre scolarité, vous devrez être particulièrement attentifs aux règles de sécurité. Quel que soit votre futur métier, la sécurité sera une préoccupation importante.

A l'IUT, vous devez respecter :

- Les règles générales de sécurité dans la vie au département (alarmes, évacuations, procédures d'appel des secours...).
- Les règles particulières concernant la sécurité dans les travaux pratiques en béton et béton armé, le port des chaussures de sécurité et de la blouse est OBLIGATOIRE (les consignes précises figurent dans les cahiers de Travaux Pratiques et sont rappelées par les enseignants).
- Les règles spécifiques de sécurité lors des visites de chantiers (équipements : chaussures, casques, baudriers (routes) et consignes données par les enseignants).

S'il y a un souci, que se passe-t-il?

Le personnel est formé et s'occupe des cas suivants :

Cas n°1 : Vous découvrez un début d'incendie, des fumées ou une odeur anormale de brûlé

- Appelez les pompiers au 18
- Prévenez l'ACMO du site au standard général 05 62 25 80 00 ou un responsable du site
- Evacuez vers le point de rassemblement de votre bâtiment

Cas n°3 : Vous êtes témoin d'un accident (blessure, chute, malaise, ...) ou d'un incident (agression...)

- Appelez le SAMU au 15 ou la police au 17,
- Prévenez le Sauveteur Secouriste du Travail du site ou un responsable présent
- Si vous êtes secouriste : examiner et secourir la victime. Dans le cas contraire, ne pas déplacer la victime, ne pas lui donner à boire et attendre avec elle les secours.

Cas n°4 : Vous êtes victime d'un accident ou d'un incident (agression...)

- Appelez le SAMU 15 ou la police au 17
- Prévenez le responsable du site

Cas n°2 : L'alarme incendie se déclenche :

Evacuez vers le point de rassemblement de votre bâtiment en respectant les consignes suivantes :

- * Fermer les portes et les fenêtres correctement ;
- * Eteindre les équipements utilisés (informatique, machines, hottes, etc.) ;
- * Ne pas chercher à récupérer vos effets personnels ni votre véhicule ;
- * Ne pas utiliser les ascenseurs ;
- * En cas de fumée, se baisser, l'air frais se trouve au niveau du sol ;
- * Une attention particulière doit être accordée aux personnes en situation de handicap. Pensez aux déficients auditifs qui peuvent ne pas entendre le signal d'évacuation, aux personnes à mobilité réduite ou à déficience visuelle qu'il faudra aider à évacuer.
- * Si vous êtes enseignant, assurez-vous que les étudiants placés sous votre responsabilité lors de vos cours évacuent, que ceux en situation de handicap sont pris en charge.
- * N'omettez pas de contrôler les salles annexes et les sanitaires.
- * Signaler aux secours toute personne susceptible d'être restée dans les locaux ;
- * Ne pas bouger du point de rassemblement tant que l'autorisation n'a pas été donnée ;
- * Laisser libre les voies d'accès pour les engins de secours.

En cas d'incendie, vous pouvez utiliser un déclencheur manuel pour alerter les secours. Prévenez dès que possible l'accueil de votre établissement ou un responsable.

Rappel : il est impossible de faire la différence entre un exercice d'évacuation et un incendie réel ; vous devez immédiatement évacuer dès le signal sonore, les minutes sont précieuses !

De manière préventive :

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux (RAPPEL)
Les portes des couloirs de circulations ne doivent pas être bloquées ; il s'agit de portes coupe-feu qui se déclenchent sur l'alarme incendie. Elles permettent l'isolement des zones les unes par rapport aux autres.
Les issues de secours et les couloirs doivent rester libres de tout encombrement ;
N'entrez pas l'accès des engins de secours sur le site. Stationnez-vous sur les places de parking prévues à cet effet.

La vie au département

➔ Règles de vie

Le département est un lieu public donc non-fumeur dans sa totalité, les étudiants sont priés de respecter cette règle. Merci aux fumeurs de déposer leurs mégots dans les cendriers extérieurs mis à leur disposition.

La consommation des boissons et de la nourriture est tolérée UNIQUEMENT dans le hall d'entrée du département et à l'atelier. Des micro-ondes sont à votre disposition à l'atelier.

L'utilisation des rollers, skate, trottinettes etc. est interdite dans l'enceinte du département.

Les téléphones portables doivent impérativement être éteints et placés dans les sacs durant les enseignements (cours, TD, TP) et les contrôles. En cas de non-respect, vous pourrez être exclu.

➔ Accès à l'IUT



En bus :

Le département GCCD est desservi par :

- La ligne 23 & 80 / arrêt INSA ou Rangueil
 - La ligne 78 / arrêt IUT Rangueil
- La ligne 44 / arrêt Pélude ou Faculté de Pharmacie

En métro :

Prendre la ligne B :

- Arrêt Rangueil ou Faculté de Pharmacie

Plus d'information : <http://www.tisseo.fr>

Service scolarité

→ **Scolarité du département :**
 gère votre vie scolaire
 au département GCCD

Horaires d'ouverture :
 7h45 à 12h30/13h00 à 17h30

Bureau B11 – 05 62 25 88 41
 Héloïse DESCHAMPS
 Bureau B12 – 05 62 25 88 50
 Agnès BUCHOUX

→ **Services de Scolarité générale :**

Hall central Ponsan,
 115 route de Narbonne.
 Pour tous les problèmes généraux
 d'inscriptions, bourses,
 certificats de scolarité, diplômes.

Horaires d'ouverture :
 8h30 à 12h00/13h00 à 16h30
 (Sauf le vendredi 16h00)

Services médicaux-sociaux le SIMPSS

Deux infirmières, l'une sur le site de Ponsan, l'autre sur le site de Rangueil et une assistante sociale (site de l'UPS) sont à la disposition des étudiants.

Bilan infirmier : au cours de la première année, les étudiants(es) concernés(es) recevront une convocation par mail, cette visite est obligatoire.

Assistante sociale
Mme DESPORTES
 UPS 1er étage du bâtiment
 SIMPSS
 Sur RDV
 N° du secrétariat :
 05 61 55 73 67

Médecin
Docteur MONTEIRO
 UPS 1er étage du bâtiment
 SIMPSS
 Sur RDV
 N° du secrétariat :
 05 61 55 73 59

Infirmière
Catherine SALLES
 Département GEA Rangueil
 8h-17h
 absente le mercredi
 catherine.salles@iut-tlse3.fr
 05 62 25 88 79
 06 75 75 05 16

Infirmière
Christelle DUBREUMETZ
 Bâtiment administratif - RDC
 7h45 – 17h15
 absente le vendredi après-midi
 christelle.dubreumetz@iut-tlse3.fr
 05 62 25 81 02
 06 75 75 04 97

SCUIO-IP

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) a pour mission :

- D'accueillir, informer tout public (lycéen, étudiant, adulte) sur les études, les métiers, l'emploi
- D'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet d'études
- D'aider les étudiants à leur future insertion professionnelle.

Une équipe de Chargées d'information, de Chargées d'orientation, de Psychologues de l'Education Nationale et de Chargées d'insertion professionnelle est à votre écoute pour vous aider à élaborer votre projet (orientation, réorientation, poursuite d'études, stage, emploi) et vous accompagner dans vos recherches d'information.

SCUIO-IP
Université Toulouse III -
Paul Sabatier
Bâtiment E4,
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
05 61 55 61 32

Restauration

Des restaurants universitaires gérés par le CROUS Toulouse-Occitanie sont à votre disposition :
<https://www.crous-toulouse.fr/restauration/manger-au-crous/>

Site Ponsan :

RU 3 de la fac de médecine
Cafétéria fac de médecine
RU 1 à l'entrée de l'UPS

Site Rangueil

Cafétéria en face du département informatique
RU ou cafétéria de l'INSA
RU 2 à coté de la salle du Cap

Paiement par carte « Izly », tarif entre 3 à 4€. Plus d'informations en consultant le site : <http://www.izly.fr>

BDE

Membres du bureau que vous pouvez contacter :

Président : DUSSERRE-TELMOND Loïc
Trésorier : DZIERBICKI Kilian : lilian_dzki
Vice-président : ALEMANY Kylian
Secrétaire : CUVILLIER Faustine
Vice-secrétaire : TIGOULET Inès

L'AMICALE des étudiants GCCD a pour objectif d'accompagner et de rythmer la vie des étudiants. Au moindre doute, n'hésitez pas, contactez-nous !!!

Compte Instagram : [bde_gccd_toulouse](https://www.instagram.com/bde_gccd_toulouse)



Centre de Ressources DOCumentaires (CRDOC)



Le Centre de Ressources DOCumentaires est présent sur deux sites :

Site de Ranguel :

I.U.T. Paul Sabatier
133, avenue de Ranguel
1er étage

Tél. : 05 62 25 89 46

E-mail : contact.crdoc@iut-tlse3.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au Jeudi : 9h -18h

Vendredi : 9h-17h

Site de Ponsan :

IUT Paul Sabatier
115 route de Narbonne
1er étage du bâtiment administratif

Tel : 05 62 25 82 86

E-mail : contact.crdoc@iut-tlse3.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au Vendredi : 9h - 19h

Fermeture pendant les vacances universitaires

A votre disposition dans ces CRDOC :

Accès Internet, plus de 9000 ouvrages, plus de 200 titres de périodiques, consultation de cédéroms en réseau et en monoposte, vidéothèque, relais INSEE

Activités sportives

Trois formules possibles :

1) le sport optionnel à l'IUT : pratiqué dans le cadre des études, encadré par les professeurs de sport de l'Université et débouchant sur une évaluation. La note attribuée est fonction des progrès accomplis et ne dépend pas du niveau de départ.

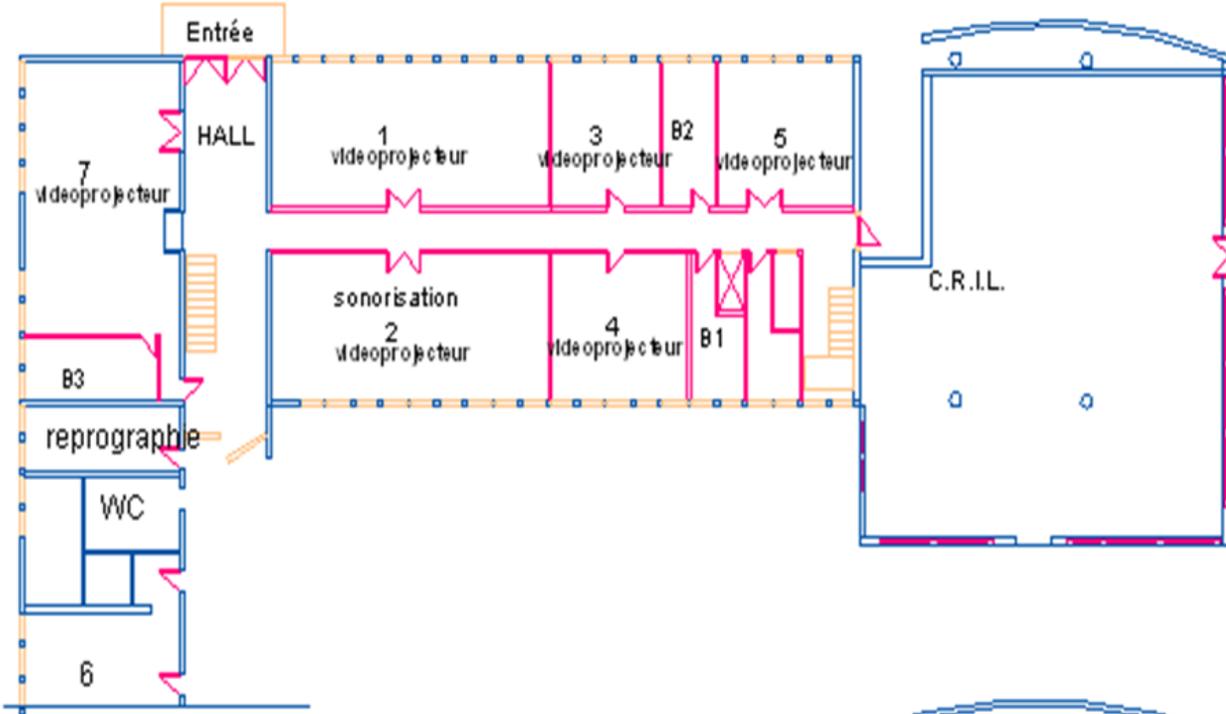
2) le sport universitaire au département : pris en charge entièrement par les étudiants du département ; il concerne principalement les sports collectifs tels que le football, le rugby, le handball... Il permet de disputer les compétitions universitaires académiques : les rencontres se déroulent le jeudi après-midi.

3) le sport universitaire avec l'Université Paul Sabatier : permet aux sportifs de haut niveau et de niveau national de disputer, sous les couleurs de l'UPS, les championnats de France Universitaires.

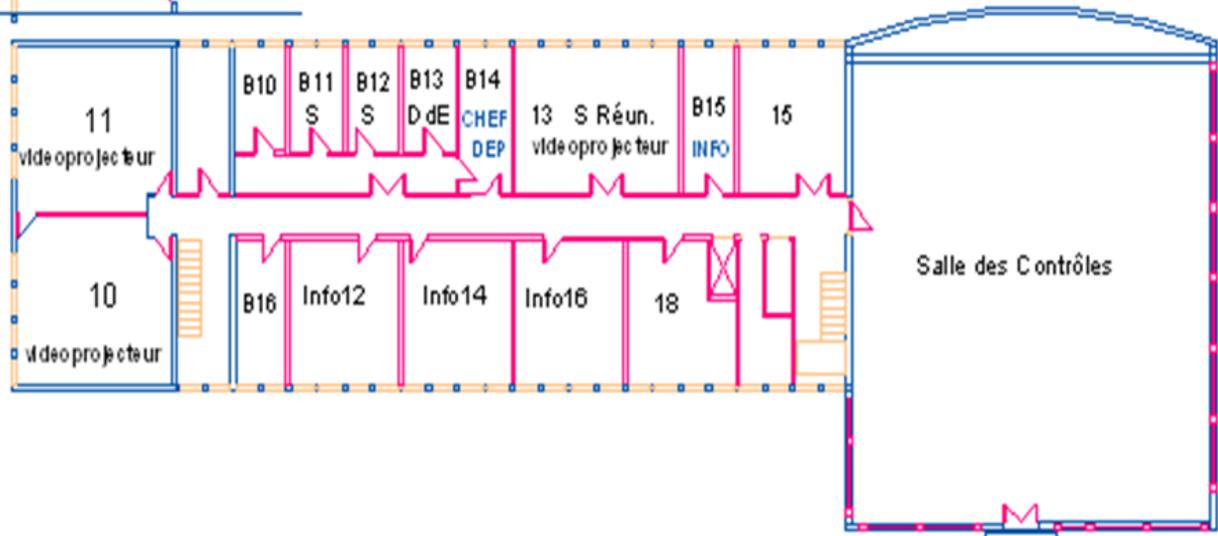
Une présentation de ces différentes formules sera faite en début d'année universitaire.

PLAN DU DÉPARTEMENT

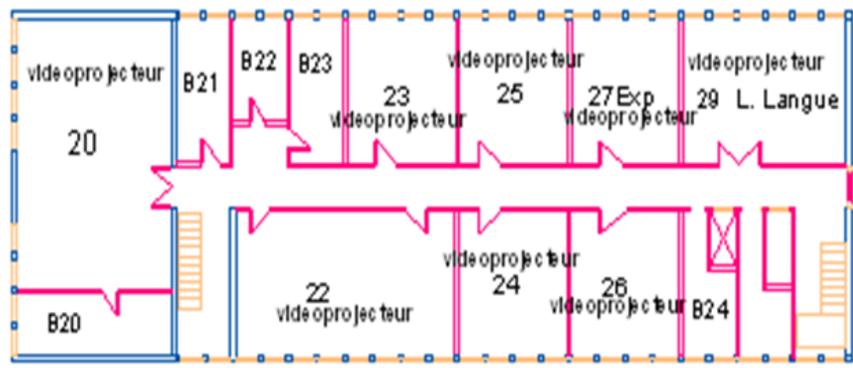
RDC



1er ETAGE



2ème ETAGE





Bonne rentrée !



IUT Paul Sabatier – Département Génie Civil Construction Durable
